

au-dessus que des forces de la créature visible et corporelle.

Il faut admettre en principe, que Dieu seul peut être la cause efficiente principale du miracle proprement dit ou de premier ordre ; mais les anges, créatures supérieures à l'homme, peuvent être les instruments de la toute puissance divine, pour les opérer par son commandement, ou avec sa permission.

Quant à l'homme, il ne peut en aucune façon faire par ses propres forces un miracle, dont la nature est d'être au-dessus du pouvoir humain. Cependant, il peut, ou l'obtenir par ses prières, ou recevoir de Dieu pour l'accomplir, une force surnaturelle.

Les anges, bons et mauvais, possèdent une puissance supérieure à celle de l'homme, et sont capables de faire des prodiges qui échappent au pouvoir de toute créature visible.

Ce n'est cependant que par une permission spéciale de Dieu, qu'il se servent de ce pouvoir, pour agir dans le monde, et frapper les sens de l'homme.

La prophétie, telle que nous l'entendons dans cette étude, est la prédiction assurée d'un événement futur, qu'il serait impossible de prévoir par les causes naturelles.

Il est facile de voir, par cette simple définition, combien est intime le rapport entre ces deux choses, le miracle et la prophétie, celle-ci étant un espèce de miracle, avec ce caractère particulier, qu'elle porte en elle-même sa propre démonstration.

Or, les miracles et les prophéties sont des preuves indubitables de la révélation divine.

Pour établir cette proposition, et la mettre à l'abri de toute controverse, nous ferons voir successivement à notre infidèle :

- 1o. Que les miracles et les prophéties sont des choses possibles.
- 2o. Que Dieu seul peut en être l'auteur.
- 3o. Qu'il est possible à l'homme de constater leur existence, et déterminer leur caractère.
- 4o. Que Dieu ne les opère ou ne les permet que pour donner à la révélation le cachet et le poids de l'autorité divine.